

Avance de trésorerie à l'Association de Gestion du Plan Local d'Insertion Economique (PLIE)

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'association gestionnaire du PLIE sollicite le renouvellement d'une avance de trésorerie pour l'année 2000.

Cette avance est destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens. Cette avance ne pourra se prolonger au-delà du 31 décembre 2000.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- accorder cette avance provisoire de 1,4 MF prenant effet le 1^{er} janvier 2000 en attendant que l'Etat ait arrêté les programmes de l'an 2000

- ouvrir en dépenses et recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance, qui seront inscrits au Budget Primitif 2000, soit :

. en dépenses : 1,4 MF au 911/2764. 96036.20200

. en recettes : 1,4 MF au 911/2764. 96036.20200

- autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'association de gestion du PLIE.

«**M. NUNINGER** : Le solde 1998 de ces fonds n'est pas encore réglé.

M. LE MAIRE : Donc, on a plus d'un an de retard. L'Europe est un très mauvais payeur !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.